

venir les collisions sur les chemins de fer, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 3 janvier 1856 ;

40<sup>e</sup> Au sieur J. Bentley, représenté par le sieur T. Kemp, à Liège, un brevet d'importation, à prendre date le 16 juillet 1856, pour des perfectionnements dans les fusils se chargeant par la enlase, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 1<sup>er</sup> avril 1856 ;

41<sup>e</sup> Au sieur J.-J. Bakker, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 15 juillet 1856, pour un procédé servant à la production de l'ammoniaque et des sels ammoniacaux provenant de l'emploi des charbons de terre ;

42<sup>e</sup> Au sieur Ch. Delin, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 15 juillet 1856, pour un système de soufflerie à vapeur, applicable aux foyers de générateurs à vapeur ;

43<sup>e</sup> Au sieur J.-J. Fraikin, à Liège, un brevet d'invention, à prendre date le 15 juillet 1856, pour un système de fermeture des lampes de sûreté ;

44<sup>e</sup> Au sieur F. Selmi, représenté par le sieur J. Moscardini, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 16 juillet 1856, pour une pile à triple contact, brevetée en sa faveur en France, pour quinze ans, le 12 juillet 1856 ;

45<sup>e</sup> Au sieur J. Julin, à Montégnée, un brevet d'invention, à prendre date le 18 juillet 1856, pour un système d'arrête-cuffet ou parachute des mines ;

46<sup>e</sup> Au sieur Geeraerts-Vanlandegem, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 16 juillet 1856, pour des perfectionnements apportés à la fabrication des tapis ;

47<sup>e</sup> Au sieur P.-B. Rassant, représenté par le sieur A. Boitard, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 16 juillet 1856, pour une disposition mécanique permettant de transformer le mouvement alternatif en mouvement circulaire continu, brevetée en sa faveur en France, pour quinze ans, le 10 juillet 1856 ;

48<sup>e</sup> Au sieur E. Detombay, à Marcinelle, un brevet d'invention, à prendre date le 19 juillet 1856, pour un moulin à moudre le café. (*Monit. du 4 août 1856.*)

627. — 1<sup>er</sup> AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Dumortier (Henri).* (*Monit. du 14 août 1856.*)

*Motifs.* « Volant, par un témoignage de notre bienveillance, récompenser les services rendus dans sa carrière administrative par le sieur Dumortier, membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale. »

628. — 1<sup>er</sup> AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Boyaval (Jules).* (*Monit. du 14 août 1856.*)

*Motifs.* « Volant donner au sieur Boyaval, bourgmestre de Bruges, un témoignage de notre satisfaction pour les services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions administratives. »

629. — 1<sup>er</sup> AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur de Thibault (Léopold).* (*Monit. du 14 août 1856.*)

*Motifs.* « Volant donner au sieur de Thibault, bourgmestre de Boesinghe, un témoignage de notre satisfaction pour les services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions administratives. »

630. — 1<sup>er</sup> AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Goethals (Antoine).* (*Monit. du 14 août 1856.*)

*Motifs.* « Volant donner au sieur Goethals, ancien bourgmestre à Courtrai, un témoignage de notre satisfaction pour les services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions administratives. »

631. — 1<sup>er</sup> AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Verhaghe.* (*Monit. du 14 août 1856.*)

*Motifs.* « Volant, par un témoignage de notre bienveillance, récompenser les services rendus à la science et à l'humanité par le sieur Verhaghe, docteur en médecine à Ostende. »

632. — 2 AOUT 1856. — *Loi concernant la sortie du minerais de fer (1).* (*Monit. du 9 août 1856.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Par dérogation au § 1<sup>er</sup> de

(1) Présentation à la chambre des représentants le 14 décembre 1855. — Exposé des motifs (*Ann.*, p. 311). — Rapport par M. Moreau le 17 janvier 1856. — Rapports des chambres de commerce (page 816). — Rapports des ingénieurs des mines (page 826). — Discussion les 4, 5 et 6 mars. — Vote d'un amendement remplaçant le projet du gouvernement, le 6 mars. — Adoption le 8 mars, par 62 voix et 3 abstentions.

Rapport au sénat par M. d'Omalus le 23 mai (*Ann.*, p. 238). — Discussion le 23 et adoption le 24, par 28 voix et 2 abstentions.

l'art. 2 de la loi du 26 avril 1853, le gouvernement pourra autoriser la sortie, par toutes les frontières, des minerais violets (oligistes).

Il pourra aussi autoriser la sortie de tous minerais de fer, par la frontière entre l'Escaut inclusivement et la mer.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,  
M. MERCIER.

633. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Pellerin (Charles-Georges)*. (Monit. du 9 août 1856.)

*Motifs.* « Voulant donner au sieur Pellerin, sous-chef de bureau au département des finances à Paris, un témoignage de notre bienveillance. »

634. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold l'ingénieur maritime Reech (Fr.)*. (Monit. du 9 août 1856.)

*Motifs.* « Voulant donner au sieur Reech (Fr.), ingénieur maritime de première classe, directeur de l'école impériale d'application à Lorient, un témoignage de notre bienveillance. »

635. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold l'ingénieur maritime d'Inglér*. (Monit. du 9 août 1856.)

*Motifs.* « Voulant donner au sieur d'Inglér (Louis), ingénieur maritime de première classe, directeur de l'établissement de marine à Indret, un témoignage de notre bienveillance. »

636. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Rougelot*. (Monit. du 9 août 1856.)

*Motifs.* « Voulant donner au sieur Rougelot, sous-directeur de l'administration générale des douanes de Franco, un témoignage de notre bienveillance. »

637. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal qui nomme grand cordon de l'ordre de Léopold le comte de Creptowitch*. (Monit. du 15 août 1856.)

*Motifs.* « Voulant donner au comte de Creptowitch, ancien envoyé extraordinaire et ministre

plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies près notre cour, une marque éclatante de notre estime et de notre bienveillance. »

638. — 2 AOUT 1856. — *Arrêté royal relatif au service de halage du canal de Charleroi*. (Monit. du 8 août 1856.)

Léopold, etc. Vu notre arrêté du 26 septembre 1855, portant que, dans les moments de grande activité de navigation, c'est-à-dire lorsque, par période de dix jours consécutifs, le nombre des bateaux qui auront passé en descente à la 54<sup>e</sup> écluse du canal de Charleroi à Bruxelles, s'élèvera, en moyenne, à plus de vingt bateaux par jour, il sera accordé par l'État à l'entrepreneur du halage, pour chaque bateau excédant la moyenne qui vient d'être indiquée, 66 centimes par lieu de halage.

Sur la proposition de nos ministres des finances et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. L'arrêté royal du 26 septembre 1855, dont mention précède, cessera ses effets à la reprise de la navigation sur le canal de Bruxelles à Charleroi, après la prochaine basse des eaux de ce canal.

Nos ministres des Finances (M. Mercier) et des travaux publics (M. A. Dumon) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

639. — 4 AOUT 1856. — *Arrêté royal approuvant des modifications au règlement du Limbourg sur l'amélioration de la race bovine*. (Monit. du 8 août 1856.)

Léopold, etc. Vu la délibération, en date du 4 juillet 1856, par laquelle le conseil provincial du Limbourg a apporté quelques modifications au règlement pour l'amélioration de l'espèce bovine, délibération dont la teneur suit :

Le conseil provincial du Limbourg,

Vu le règlement provincial pour l'amélioration de la race bovine du 3 juillet 1847, modifié par celui du 7 juillet 1849 ;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer l'inscription préalable des taureaux qui doivent être présentés au jury d'expertise lors des réunions du mois d'avril, et d'encourager le zèle des agents chargés de constater les contraventions, en leur attribuant une part des amendes ;

Arrête :

Les art. 2 et 3 du règlement du 7 juillet 1849 sont modifiés comme suit :